

AVIS PUBLIC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EDMOND-LES-PLAINES



EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ aux citoyens de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines, par la soussignée, Pascale Deschesnes, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité;

QUE le conseil Municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, le règlement 266-2020 – Taux de taxation 2021

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi;

Donné à St-Edmond-les-Plaines, ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

Pascale Deschesnes
Directrice générale, secrétaire-trésorière